Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM3-DE

Commune de Locmaria-Plouzané

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2025.12.15 DCM3

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de subvention – Projet de restauration et de mise en valeur des fonts baptismaux de l'Eglise Notre-Dame de Lanvénec
Domaine : 7.5 Subventions – Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

L'église de Lanvénec abrite un patrimoine culturel remarquable, notamment un baptistère en kersanton, un baldaquin en bois datant de 1675, ainsi que plusieurs sculptures classées au titre des monuments historiques. Toutefois, des dégradations ont été constatées, allant de

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM3-DE

l'altération du mobilier à l'affectation des murs porteurs par l'humidité, menaçant ainsi l'intégrité de l'ensemble.

Pour remédier à cette situation, la commune a engagé en 2024 une étude approfondie.

Il ressort de cette étude que les fonts baptismaux présentent une fragilité structurelle importante. Les décors faux bois, notamment en partie basse, semblent également affectés. Une dépose complète des fonts baptismaux s'avère nécessaire. Dans ce cadre, quelques facings seront à réaliser sur les polychromies soulevées avant démontage des ensembles.

Au regard de ces éléments, la commune souhaite engager la restauration des fonts baptismaux, afin de préserver et mettre en valeur cet élément clé du patrimoine de l'église.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement - Sauvegarde des fonts baptismaux - Eglise de Lanvénec

Dépenses	Montant HT (€)	Recettes	Dépenses éligibles	Montant (€)	%
Menuiseries	25 951	DRAC - Etudes et travaux sur monuments historiques	44 791	17 916	40%
Polychromie	18 840	CD 29 - Patrimoine protégé	44 791	8 958	20%
		Sous-total des co-financements		**26 874**	**60%**
		Autofinancement (commune)		**17 917**	**40%**
TOTAL	**44 791**	**TOTAL**		**44 791**	**100%**

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Patrimoine Protégé de 8 958 € ;
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Françoise FOLL,

Secrétaire de séance.